



SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

Envoyé en préfecture le 05/03/2024
Reçu en préfecture le 05/03/2024
Publié le
ID : 064-200032332-20240220-2024_0207-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2024

Délibération n° 2024 0207

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mercredi 31 janvier 2024

Secrétaire de séance : Daniel ARRIBERE

Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 14. Pouvoir : 0)					
TITULAIRES			Présents (13)	Excusés (10)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Eric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre		X	
BORCE	COUSTET	Jean-Claude	X		
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie	X		
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRERE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis	X		
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (1)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIULE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe		X	
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEUS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques			

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 7, Pouvoir : 2)					
TITULAIRES			Présents (6)	Excusés	Pouvoirs
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBERE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALET	Henri	X		
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie			X
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert			X
SALIES-DE-BEARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BEARN	BOURREZ	Alain	X		
SUPPLEANTS			Présents (1)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRE	Christian			
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste		X	
NARP	LAGRILLE	Fernand			
NAVARRENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BEARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BEARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			
Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 1, Pouvoir : 0)					
TITULAIRES			Présents (0)	Excusés (0)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BEARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BEARN	LAGRANGE	Jérôme		X	
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BEARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BEARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA - Technicien rivière, Adrien GELLIBERT - Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL - Secrétaire administrative et comptable

Délibération N°2024_0207 – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

MISSION DE SUIVI 2024

Rapport n°2024_0207 : rapporteur : Daniel ARRIERE

Afin d'assurer son action sur l'ensemble de son territoire, le SMGOAO compte 4 postes dont les temps de travail sont répartis comme suit pour assurer la mission de suivi des cours d'eau :

- Marion FOURNIER (1 ETP)
- Florian GARCIA (1 ETP)
- Cécile ROUSSEL (0,5 ETP)
- Adrien GELLIBERT (0,33 ETP)

Cette mission concerne notamment :

- La mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du territoire et notamment :
 - Le suivi des cours d'eau et milieux associés
 - La prise en compte et le suivi de dossiers concernant les points sensibles sur le territoire (petits dépôts sauvages, pièges à embâcles, protections de berges, les atterrissements, les zones d'abreuvement, ...)
 - L'établissement du programme de travaux de restauration et d'entretien pour l'année 2024 dans le cadre du PPG ainsi que la réalisation des documents administratifs et réglementaires nécessaires à leur mise en œuvre
- L'assistance et conseils auprès des élus et des riverains
- L'animation et le suivi du bon fonctionnement du SMGOAO
- La mise en œuvre d'une communication à destination des élus, du grand public, ... (site internet, réunions d'information, plaquettes de communication, ...)

- La poursuite de réflexions pour une meilleure gestion administrative, financière, GEMAPI, ...)

Un dossier de demande de subventions doit être déposé auprès de l'Agence de l'Eau pour l'année 2024 établi sur la base d'un montant éligible estimatif de 256 033 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant
Agence de l'Eau	50%	128 016,50 €
SMGOAO (autofinancement)	50%	128 016,50 €
TOTAL €	100%	256 033,00 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le présent rapport
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches administratives et à signer tous les documents qui seraient nécessaires à la réalisation des missions.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 20 février 2024

<u>Membres en exercice</u>	37
<u>Membres présents :</u>	21
<u>Pouvoir :</u>	2
<u>Nombre de votants :</u>	23
POUR :	23
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0



Le Président

Patrick MAUNAS